



CITES

Convention sur le commerce international
des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

SAISIES DOUANIERES

Bilan 2004 : 585 animaux vivants
35 animaux naturalisés
412 pièces d'ivoire brut ou travaillé (309 kg)
1895 coquillages et coraux
2937 spécimens autres (dont 428 kg de caviar).

Détail :

D'une manière générale, les tortues terrestres demeurent les animaux vivants saisis le plus fréquemment et en plus grand nombre (63 %). Elles sont exportées illégalement de Madagascar vers l'île de la Réunion ou du Maghreb vers Marseille ou Sète, soit comme animaux de compagnie, soit pour la revente dans l'Union européenne.

Les autres animaux vivants sont principalement des oiseaux (34 %), dont 90 % de perroquets, et des singes en provenance d'Afrique du Nord (2 %).

Les crocodiles, lézard et varans naturalisés sont à l'origine de plusieurs dizaines ou centaines de saisies par an. Viennent ensuite, entre autres, des hippocampes séchés destinés à la médecine traditionnelle asiatique et des scorpions montés en porte-claf.

Les coquillages et les coraux ramassés par les touristes sur les plages d'Asie ou des îles pacifiques représentent 32 % des saisies douanières.

Depuis l'année 2000, les saisies d'ivoire ont diminué très sensiblement, passant de 1,6 tonne à 200/300 kg par an. Il s'agit essentiellement d'objets personnels ramenés par les voyageurs en provenance du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Gabon et du Zimbabwe. Quelques infractions sont également relevées dans les déménagements de rapatriés et les importations de trophées de chasse.

Chaque année, entre 100 et 500 kg de caviar sont saisis dans les bagages de voyageurs en provenance de Russie. En marge de ces importations pour consommation personnelle, certains particuliers sont rétribués par les filières mafieuses pour importer frauduleusement d'Asie centrale de grandes quantités de caviar illicite destiné à alimenter des réseaux de reventes parfaitement organisés.

À l'approche des fêtes, les douaniers du tunnel sous la Manche viennent de saisir 36 kg de caviar russe de contrebande (estimation 140 000 €), transporté de manière réfrigérée dans un autobus qui effectuait le trajet Pologne – Grande Bretagne.